

Compte-Rendu du 04 avril 2017

Présents : 10

Excusés : Sandrine ANDREKOVICS, Nadège MOULIN, Fabrice FOURNAND.

En ouverture de séance, en raison du retard d'un membre du conseil, le maire donne le compte-rendu de sa délégation en ouverture de séance.

- 1. Compte-rendu** de la délégation du maire :
 - devis de l'hydrocurage,
 - Devis Passelegue pour les zingueries du fronton de l'église pour 1185 TTC.
 - Devis Enedis pour alimentation définitive de la salle associative 1 255.97 €
 - Demande de prise en charge des dégâts de la foudre sur le tableau électrique du terrain de tennis.
 - devis Feurs motoculture pour tondeuse motorisée 1081.93 €
 - devis dératisation pour 332.96 € avec le GDS qui autorise encore les achats directs.
 - Convention PONCHON Patrice pour élargissement ;
 - Réparation urgente de l'ascenseur pour qu'il soit opérationnel pour les élections.

2. Vote des taux de fiscalité pour 2017

Avec les évolutions de l'intercommunalité, on ne dispose pas de moyens de comparaison pour l'harmonisation des pratiques d'application des taux sur le secteur. Pour enrayer les pertes de dotation, plusieurs hypothèses sont proposées.

PRODUITS	2015	2016	base 2017	Décision 2017	Produit attendu
taxe				1%	
habitation	14.78	14.93	1 102 000.00	15.08	166 071.40
foncière bâti	19.23	19.42	999 000.00	19.62	195 904.00
non bâti	38.85	39.24	102 000.00	39.64	40 606.00
			2 203 000.00		402 581.40

Pour cette année, il est décidé une augmentation pour combler les pertes de dotations mais pour les années à venir, la commission agira sur le classement des biens anormalement bas et sur l'identification des constructions non déclarées pour plus d'équité entre les redevables.

Rappel : la taxe d'aménagement reste fixée au taux de 2% alors qu'elle est de 3.8 % en moyenne sur le secteur.

3. Vote des budgets :

Pour la Commune

BUDGET	Prévisions		Excédent 2016 + budget soldé	reprise	Affectation Cpt 1068
	dépenses	Recettes			
Commune					
fonctionnement	920 000.00	920 000.00	166 079.91 - 363.62 B DISTRIB	0	
investissement	1 500 000.00	1 500 000.00	52 584.16 + 1.82 B DISTRIB	52 585.98	165 716.29

- Pour le Commerce

BUDGET	Prévisions		Résultats	reprise	Affectation
	dépenses	recettes			
commerce			De 2016	En 2017	Cpt 1068
fonctionnement	7270.00	7270.00	3052.21	0.00	
investissement	6 330.09	6 330.09	3277.98	3 277.98	3052.21

- Pour l'Assainissement

BUDGET	Prévisions		Résultats	reprise	Affectation
	dépenses	Recettes			
Assainissement			De 2016	En 2017	Cpt 1068
Exploitation	76 994.00	76 994.00	2 155.91	2 155.91	
investissement	148 252.65	148 252.65	85 483.65	85 483.65	0.00

4. Tarifs de l'Assainissement :

En 2016, pour 396 redevables, le volume facturé est de 33 042 m³. Le conseil reconduit les tarifs antérieurs, à savoir :

a) **Pour les particuliers :**

- **MAINTIENT** la partie fixe de la redevance d'assainissement à 32 €/HT,
- **MAINTIENT** la part proportionnelle à 1.37 €HT euros par m³,
- **APPLIQUE** la redevance pollution et réseaux de collectes, notifiée par l'agence de l'Eau Loire Bretagne, pour 0,19 €/m³.
 - **APPLIQUE**, pour la part proportionnelle, le barème des eaux rejetées par foyer et par personne selon le barème suivant :
 - Foyer d'une personne : 30 m³/an ou occupant d'une résidence secondaire
 - Foyer de 2 personnes : 60 m³/an.
 - Foyer de 3 personnes : 90 m³/an.
 - Foyer de 4 personnes : 110 m³/an.
 - Foyer de 5 personnes et + : 120 m³/an.

- **DÉCIDE** d'accorder le dégrèvement au prorata-temporis, dans la limite d'un minimum de 5 €, pour les personnes qui quittent la commune et en font la demande accompagnée des pièces justificatives. Pour les décès, le dégrèvement de plus de 5 euros s'appliquent automatiquement à partir du mois entier suivant le décès.

b) Pour les professionnels ou les entreprises non soumises à la convention de rejet :

- **RAPPELLE** que la redevance des entreprises ou autres personnes morales sera appelée selon les consommations réelles justifiées par le distributeur d'eau ou à défaut évaluée par la mairie sauf preuve irréfutable fournie par le redevable,
- **FIXE** la part proportionnelle à 1.37 € le m3 pour les usagers de moins de 300 m3 et
- **FIXE** la part proportionnelle à 0.87 € le m3 pour les personnes morales dont le volume d'eau consommée dépasse 300 m3/an.
- **RAMÈNE** la part fixe à 32 € pour les professionnels ou organismes collectifs.
- **APPLIQUE**, aux professionnels dont l'activité n'est pas indépendante d'un logement, la part fixe de 32 €HT en raison de l'impossibilité de dissocier les volumes d'eaux s'affectant à l'usage professionnel et de ceux relevant de l'usage familial.
- **RAPPELLE** que la PAC participation à l'assainissement collectif est de 800 € pour les maisons individuelles et de 450 € pour les ajouts d'unités de logements dans des bâtiments existants.
- **RAPPELLE** que les particuliers situés à moins de 100 m du réseau public doivent, sur acceptation du projet technique soumis à la mairie, se raccorder à leurs frais aux réseaux public d'assainissement des eaux usées ou (et) du réseau d'eaux pluviales.
- **DÉCIDE** d'instaurer la convention de rejet avec les entreprises qui seront décelées dans cette obligation par le bureau d'étude missionné à cet effet.

5. MAPA pour retenir le bureau d'étude du PLU :

Une seule offre est parvenue mais son contenu est recevable au regard des critères annoncés. Le montant de l'offre est de 33 333.00 €TTC et les variantes optionnelles sont listées. L'engagement sur les délais est acté avec la proposition. Le conseil décide de demander une subvention d'Etat en Préfecture avant confirmation de la commande au bureau d'étude.

6. Conventions à reconduire ou à instaurer :

A renouveler pour trois ans avec le département pour les SATESE, coût 1008 €/an
 A établir pour la participation aux travaux de revêtement de l'entrée du bourg pour 12 735 €.
 A instaurer pour l'action « Bébé lecteur » pour familiariser le très jeune public à l'univers des mots et des écrits par la fréquentation des bibliothèques.

7. Subvention « main tendue un sourire », le conseil décide d'allouer une subvention de 150 €.

8. Une action « senior autonomie » est financée par le Département et les caisses de retraites. Pour y prétendre, il faut instaurer un partenariat entre plusieurs acteurs sociaux qui agiraient dans le même objectif. Un dossier de demande pour l'équipement en agrées d'extérieur au profit du public âgé pourrait être déposé, le sujet sera soumis à la prochaine réunion de CCAS.

9. Subvention demandée par le Cinéma des Monts du lyonnais malgré la fin de la convention initiale. Le bilan comptable avec les résultats n'est présenté, la demande est ajournée.

10. Position adoptée par l'OPAC :

- L'OPAC, pour recentrer son action sociale, met en vente les pavillons du Gousson. Les locataires sont prioritaires mais ne sont pas obligés à l'achat. En cas de départ du locataire, le logement est proposé à la vente sur le marché immobilier.

- Pour les espaces verts qui n'ont pas lieu d'être entretenus par la commune, l'OPAC aura recours à un prestataire et la commune fait un geste en gardant l'entretien de la butte route de Virigneux. Une convention définira la répartition des lieux à entretenir.

11. Courriers :

- L'école demande, pour la sécurité, d'être équipée de plusieurs cornes de brumes.
- SYDER et véhicules électriques. Le besoin n'est pas encore suffisant pour faire des installations.
- DETR une lettre d'accusé de réception du dossier est parvenue. On espère vraiment cette aide, la commune ne l'a pas perçue depuis 2011.
- Le CDG 69 se propose pour concrétiser le DU et le plan de prévention des risques pour les agents.
- Lettre d'un particulier pour alerte sur arbres de grandes envergures. Le message est parfaitement entendu, surtout en cette période où les tornades sont plus fréquentes. La commune peut agir avec les consignes dans son PLU mais, pour les arbres existants, seule la responsabilité des propriétaires est engagée. Même si les arbres sont sains le risque n'est jamais totalement écarté.
- Lettre d'un particulier pour nuisances sonores en périodes estivales. Si l'usage d'un bien et d'un lieu privé reste libre, la nuisance par le bruit est répréhensible selon la réglementation de nuisance nocturne de 22 h à 7 h et pour moins de 53 décibels.
- Action « ecocertif » pour ampoule LED. Pour le renouvellement des ampoules des locaux, on agit avec des ampoules LED.
- Remerciements d'un élu.
- Le Département a accordé une subvention à l'association communale de la chasse pour 5 000 € pour son action de gestion des nuisibles.

12. Compte rendu des commissions :

- La programmation des permanences pour les élections des quatre dimanche est établie et il sera fait appel à des personnes extérieures pour compléter les équipes.
- L'association le « souvenir français » fera un geste au profit du CCAS en reconnaissance de la mise en valeur des tombes des Morts pour la France.
- Les membres de La commission environnement ont constaté une pollution par décharge. Le SMAELT agit en ce moment sur les entretiens de rivière et puisage. Pour l'efficacité des actions, en plus des propriétaires, les fermiers seront impliqués pour la maîtrise des risques liés aux pratiques agricoles.
- Dans le cadre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la commission agricole, représentée par Monsieur GAYET, agit dans le même objectif que le SMAELT.
- Les bénévoles qui s'impliquent pour la plantation de fleurs sont conviés le 19 mai à partir de 18 heures au local technique. La journée se terminera se poursuivra par le partage d'un apéritif dinatoire.
- La génération « génération mouvement » de l'interclub des anciens aura lieu le 13 avril à la salle Pierre Delage.
- L'équipe qui s'implique pour le comice des 4 cantons travaille sur le thème 'l'école des fans invite à une réunion le jeudi 13 avril à la salle de la Thoranche.
- Les travaux de la rue de Rampôt obligeront les usagers à s'adapter et à prendre patience pour un meilleur confort ensuite.
- Avec les évolutions de la Communauté de Communes des Monts Lyonnais, l'action pour le tourisme va être assurée dans un cadre associatif et non plus dans une compétence intercommunale. Il faut faire évoluer les statuts associatifs en conséquence pour élargir l'action au secteur de St Laurent de Chamousset.

La séance est levée à 0 h 15 mn.

Le secrétaire de séance : Gérard DENIS